



Syndicat isérois  
des rivières  
Rhône aval

PRÉSERVER. PROTÉGER.  
GÉRER DURABLEMENT  
LA RESSOURCE EN EAU

# RAPPORT ANNUEL

2021



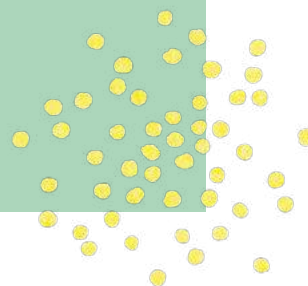


## EDITO

En tant que Président, suite au départ de Patrick Curtaud en ce début d'année 2022, je tiens à saluer ses 13 années de mandat au service des milieux aquatiques et rendre hommage à la manière dont il a conduit la structure, depuis le Syndicat rivières des 4 Vallées jusqu'au SIRRA. Le bilan 2021 se fait témoin de son implication, qui a permis au fil du temps de développer les compétences du Syndicat et d'instaurer une gouvernance active et participative dont on reconnaît aujourd'hui l'importance pour structurer la politique de l'eau sur notre territoire.

Ce rapport fait état des actions menées par le SIRRA et du souci permanent de répondre aux enjeux du territoire. Un bilan d'activité riche, dans une version simplifiée, qui offre une perception plus globale et évidente de l'activité du Syndicat. Je vous invite à découvrir au fil des pages de ce document l'ensemble des thématiques d'action du SIRRA et remercie l'ensemble de nos partenaires et financeurs, sans qui les actions présentées ne seraient pas réalisables.

F. POURRAT





# SOMMAIRE

## RAPPORT ANNUEL

# 2021

---

### 1. GOUVERNANCE ET VIE DU SYNDICAT - P.5

### 2. BILAN DES ACTIONS MENEES - P.11

**A. PRÉSERVER LA RESSOURCE - P.14**


**B. PROTÉGER LE MILIEU - P.18**

**C. FAIRE FACE AUX INONDATIONS - P.24**

**D. COMMUNIQUER ET SENSIBILISER - P.30**

**E. RÉGULARISER LES OUVRAGES - P.34**

### 3. ELEMENTS FINANCIERS - P.37



Liens clicables sur la version numérique.

Les documents en question sont également disponibles sur

**[www.sirra.fr](http://www.sirra.fr)**

*(Onglets DOCUMENTATION ou ACTIONS)*

# « PRÉSERVER. PROTÉGER. GÉRER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU. »

Telle est la vocation du Syndicat isérois des rivières Rhône aval, disposant de la compétence de GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) mais également de la gestion du grand cycle de l'eau.

Le SIRRA est la structure porteuse de nombreuses démarches contractuelles, qui définissent des programmes d'actions pluriannuels, sur l'ensemble des thématiques évoquées dans ce rapport.

Les actions du SIRRA sont réalisées grâce :

- Aux contributions annuelles des 6 EPCI/collectivités membres :



- Au soutien de ses principaux financeurs:



- A l'appui de ses partenaires techniques (Chambre d'agriculture, fédérations de pêche et de chasse, chambres consulaires, associations environnementales, ...)

# **GOUVERNANCE ET VIE DU SYNDICAT**





# 1

## UN VASTE TERRITOIRE D'ACTION

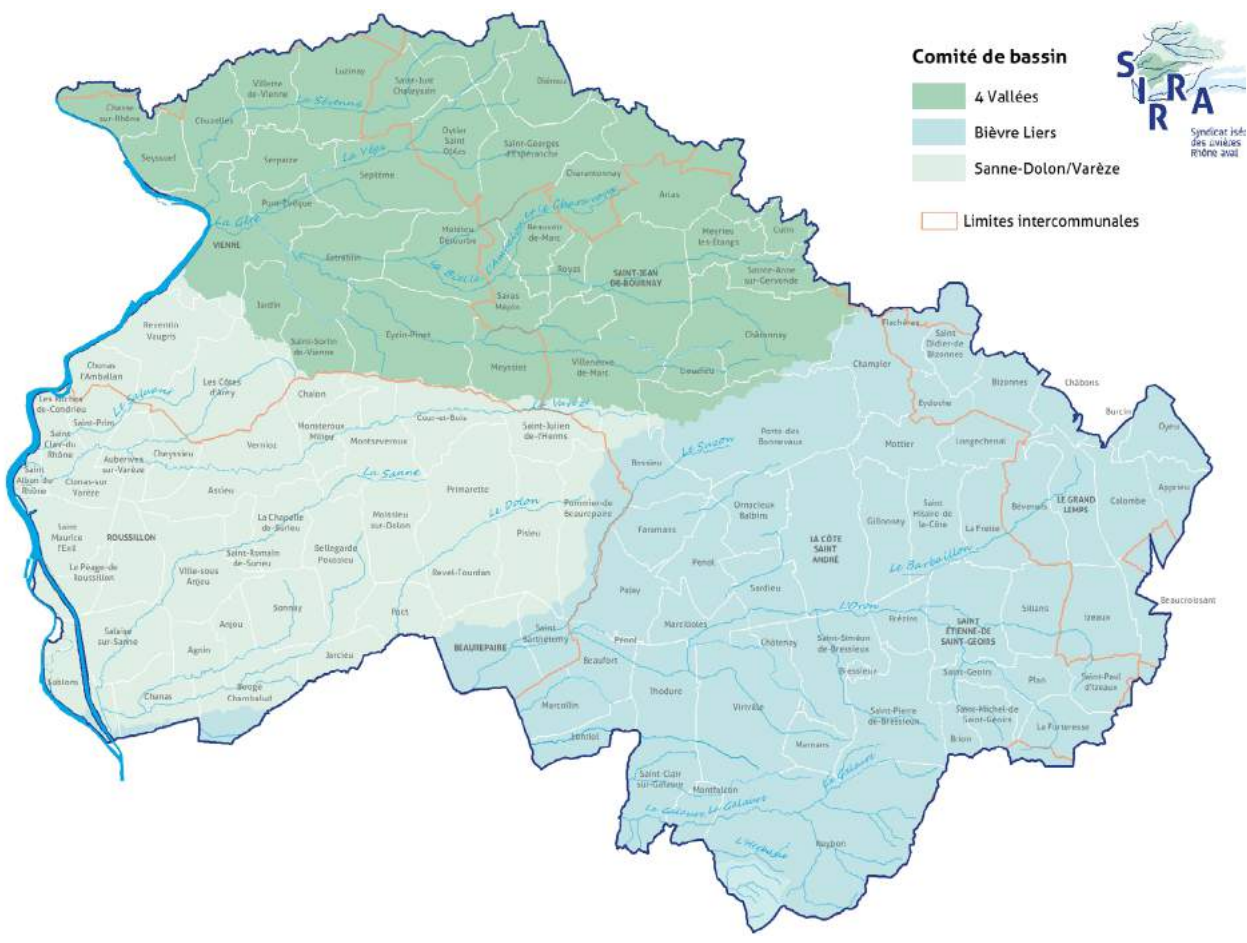
Son périmètre d'intervention répond à une logique géographique de bassins versants ; Espaces sur lesquels chaque goutte d'eau tombée s'achemine jusqu'à un exutoire, en l'occurrence le Rhône à l'aval de Lyon.



## Carte d'identité du territoire

(données 2020)

- Nombre de communes : **121**
- Superficie : **1592 km<sup>2</sup>**
- Réseau hydrographique principal : **4 vallées** : La Gère, La Vèga, la Sévenne et la Gervonde-Ambalon-Vésonne
- Bièvre-Liers** : l'Oron, le Rival et le Suzon
- Sanne-Dolon/Varèze** : La Sanne, le Dolon, la Varèze et le Saluant
- Tête de bassin de la **Galaure** et de **l'Herbasse**
- Population: **environ 225 000 habitants**



# 2

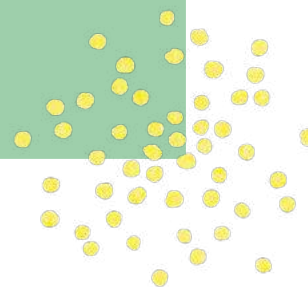
## ENGAGÉS POUR LA RESSOURCE EN EAU !



### Les élus en poste en 2021

29 délégués titulaires désignés par les 6 EPCI/collectivités membres du SIRRA

<b>BIEVRE EST</b>	<b>CHARLETY</b> Philippe - Membre bureau <b>GACON</b> Jacques puis <b>COLLET</b> Alain
<b>BIEVRE ISERE COMMUNAUTE</b>	<b>SAVIGNON</b> Eric - Membre bureau <b>GULLON</b> Joël puis <b>COLLET</b> Evelyne <b>FARNOUX</b> Hubert puis <b>CARRON</b> Catherine <b>POURRAT</b> Franck - Vice-Président <b>FAUCHON</b> Carole <b>BARGE</b> Christophe puis <b>ROLAND</b> Thierry <b>CREZE</b> Bernard
<b>CC DES COLLINES DU NORD DAUPHINE</b>	<b>ORELLE</b> Pierre-Louis - Membre bureau <b>NEPLE</b> Alain <b>CASTAING</b> Patrick
<b>CC ENTRE BIEVRE ET RHONE</b>	<b>MOULIN</b> Philippe <b>AZZOPARDI</b> Xavier <b>TEIL</b> Laurent - Vice-Président <b>MALATRAIT</b> Jean-Charles - Membre bureau <b>ARGOUD</b> Yvan <b>DESCHAMPS</b> Sylvie <b>GODET</b> Arnaud
<b>DEPARTEMENT DE L'ISERE</b>	<b>DEBOST</b> Claire - Membre bureau <b>DURANTON</b> Robert puis <b>CHARLES</b> Christophe <b>MULYK</b> Fabien puis <b>GRANGEOT</b> Christelle
<b>VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION</b>	<b>CURTAUD</b> Patrick - Président <b>DAUBREE</b> Martin - Membre bureau <b>FAÏTA</b> Martine <b>PETREQUIN</b> Christian <b>JANIN</b> Christian <b>DREVON</b> Gilbert <b>JESTIN</b> Dominique





# 3

## UNE ÉQUIPE RESTRUCTURÉE ET CONSOLIDÉE

Suite au départ de Daniel VERDEIL en mars 2021, c'est **Marie-Laure CIESLA**, secrétaire générale et responsable du pôle ressources, qui a pris la direction en septembre 2021. Ce changement s'est accompagné d'une réorganisation interne qui aura permis de compléter et renforcer l'équipe:

- Le lancement d'un recrutement pour pourvoir le poste de « gestionnaire finances, commande publique et ressources humaines ». C'est **Catherine CASIER**, qui occupera ce poste dès janvier 2022.

- **Emmanuelle GRACIA-LAVEDRINE** est venue consolider l'équipe sur un nouveau poste pour permettre au SIRRA de se consacrer pleinement aux systèmes d'endiguement et à la gestion de crise. NB: seule compétence obligatoire du SIRRA!

- Un nouveau poste de « chef.fe de projet hydraulique » sera pourvu en 2022 pour assurer le suivi des projets qui émaneront notamment des PAPI.

- **Frédéric MOINE**, Un technicien SIG, mis à disposition par le Département de l'Isère un jour par semaine, vient assurer la structuration du système d'information géographique.

**Du côté des arrivées et des départs, trois nouveaux visages également:**

- **Rémi QUEROL**, en remplacement de Charlotte PENEL sur le poste de « chargé de mission captages prioritaires - agroenvironnement ».

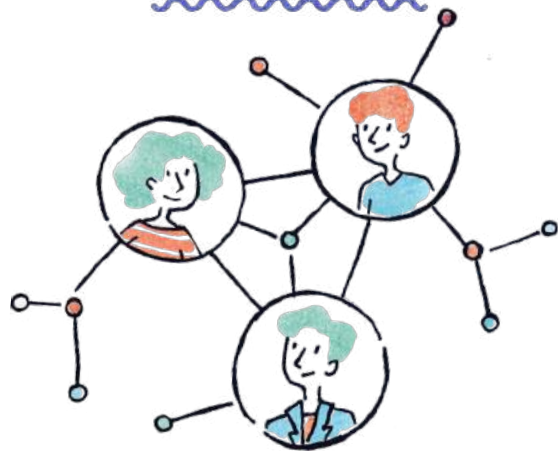
- **Dorothée PASTRELLO** en remplacement de Catherine PIBIRI sur le poste d'« assistante de gestion » au sein du pôle ressources.

- **Quentin RIVARD** « technicien rivière » a pris la suite d'Anaïs SOVERETO sur les bassins BLV et Sanne.



# 4

## COMPOSITION DE L'ÉQUIPE 19 AGENTS AU 31 DÉCEMBRE 2021



**Marie-Laure CIESLA** : Directrice / Responsable du pôle « Ressources ».

**Annabel GRAVIER** : Responsable du pôle « Programmation et animation » / Chargée de mission Contrat rivière des 4 Vallées et Contrat Vert et Bleu Bièvre Valloire.

**Patrick DENOLLY** : Responsable du pôle « Aménagement, ouvrages et entretien » / Chef de projet.

**Emmanuelle TACHOIRE** : Chargée de mission prévention des inondations (PAPI 4 Vallées).

**Clémentine DELAGE** : Chargée de mission prévention des inondations (PAPI Sanne Dolon).

**Sylvain GRANGER** : Chargé de mission captages prioritaires (Bièvre Isère).

**Rémi QUEROL** (suite départ Charlotte PENEL oct.2021): Chargé de mission agro-environnement.

**Christel CONSTANTIN-BERTIN**: Chargée de mission SAGE et gestion quantitative.

**Nadia BOUISSOU** : Chargée de mission gestion concertée et zones humides.

**Alexis REYNAUD** : Chef de projet milieux.

**Alexia GIROUD** : Cheffe de projet hydraulique.

**Emmanuelle GRACIA-LAVEDRINE** : Cheffe de projet systèmes d'endiguement et gestion de crise.

**Quentin RIVARD** : Technicien rivière BLV et Sanne.

**Yann VINCENT** : Technicien rivière 4 Vallées et Varèze.

**Damien CUNY** : Agent technique.

**Héloïse DORANLO** : Chargée de mission foncier et urbanisme.

**Aline BRANCHARD** : Chargée de communication.

**Frédéric MOINE** : Technicien SIG.

**Dorothée PASTRELLO** : Assistante de gestion / arrivée en 2021 en remplacement de Catherine PIBIRI.

# 5

## INFO GOUVERNANCE

**Eric SAVIGNON**, élu Président de la Commission Locale de l'Eau.

Le 18 février 2021, Eric Savignon, vice-président à Bièvre Isère Communauté, en charge de l'eau potable et de l'assainissement et maire de Saint-Siméon de Bressieux, a été élu Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Bièvre Liers Valloire. Il succède à Philippe Mignot, ancien vice-président à la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et ancien maire de Beaufort.



# 6

## SENSIBILISATION ET MOBILISATION DES ÉLUS

**Le RDV des élus en octobre 2021** : Les élus du bureau et les délégués du comité syndical du SIRRA se sont mobilisés pour une matinée thématique autour des rivières et des milieux aquatiques. Gestion des inondations, préservation des zones

humides, entretien de la végétation et équilibre quantitatif ; quatre des compétences phares, assurées par le SIRRA, ont été explorées, permettant à chacun d'en percevoir les enjeux et de replacer certaines priorités.

**Un séminaire pour les membres du bureau** : issu d'une démarche initiée par le Président en mars 2021, il a permis d'engager l'élaboration d'une vision partagée entre les élus du bureau et l'équipe de direction afin de créer de l'alliance et de stimuler la motivation de chacun pour la durée du mandat à venir.



# **BILAN DES ACTIONS MENEES**



# ETAT D'AVANCEMENT DES PROGRAMMES D' ACTIONS PORTÉS PAR LE SIRRA 2021



Le SIRRA pilote différents outils thématiques et multithématiques. Ces outils contractuels fixent des objectifs et permettent l'obtention de subventions.



**N +1 +2 +3 +4 +5**

Montant du programme : 27M€ HT

L'évaluation aura lieu  
**en 2022**



**N +1 +2 +3 +4 +5**

La nouvelle programmation  
nationale est attendue  
**POUR 2022**



**N +1 +2 +3 +4 +5**

Le SIRRA se positionnera à  
ce moment là sur la recon-  
duite des PAEC



**N +1 +2 +3**

Montant du programme : 1 750 000€ HT

Phase d'intention



**N +1 +2 +3**

Montant du programme : 633 500€ HT



**CONTRAT VERT ET BLEU**

Bière - Valloire

**N +1 +2 +3 +4 +5 +6**

Montant du programme : 8M€ HT

Une année de report avait été accordée à ce programme qui est désormais terminé.

Le bilan de restitution sera fait **COURANT 2022**



**P.S.E**

Paievements pour Services Environnementaux

**N +1 +2 +3 +4 +5**

Montant du programme : 5M€ HT

**SIGNATURE OFFICIELLE en 2022**



**P.G.R.E**

Plan de Gestion de la Ressource en Eau

**N +1 +2 +3 +4**

Montant du programme : 40M€ HT



**CONTRAT DE BASSINS**

Bière Liers Valloire - Samie

**N +1 +2 +3 +4**

Montant du programme : 36M€ HT

**OFFICIELLEMENT SIGNÉ en 2021**



**SAGE**

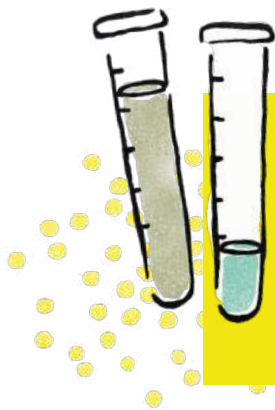
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**N +1 +2 (... ) + 10**



# PRÉSERVER LA RESSOURCE

## QUELQUES ////// INFOS CLÉS



### 3 ÉTUDES EN COURS :

qualité de la nappe des alluvions de Bièvre Liers Valloire, quantité des sources de Manthes et Beaufort et réseaux de mesure et surveillance



HAUSSE DES  
PRÉLÈVEMENTS  
EN 2020

### NIVEAU DES NAPPES ET DES COURS D'EAU

globalement bas ces  
5 dernières années



### PAIEMENTS POUR Services Environnementaux

**78** agriculteurs engagés  
dans ce dispositif  
expérimental /4.8M€



### 3670 HEURES D'ANIMATION

sur 4 ans pour préserver  
l'eau potable du captage  
du Brachet





Le SIRRA met en place, suit et coordonne des actions de surveillance et de gestion des eaux superficielles et souterraines pour que la qualité et la quantité ne soient jamais menacées.

1

## EVALUER ET SUIVRE LES QUANTITÉS D'EAU DISPONIBLES ...

Les sources de Manthes et de Beaufort sont les zones d'émergence de la nappe les plus remarquables du territoire de BLV. Mais elles s'assèchent de plus en plus régulièrement. Une première phase d'étude, lancée en 2021 par la CLE, va permettre de mieux comprendre leur fonctionnement et de collecter de nouvelles données sur leur débit et le niveau de la nappe.

L'ensemble du bassin versant du SIRRA, connaît aussi des tensions liées aux étiages, c'est pourquoi le recensement des dispositifs de suivi de la ressource (points de mesure existants) a également été engagé. Des scénarii de renforcement seront proposés en 2022 afin de mieux surveiller les



niveaux et ainsi prévenir les situations de crise en adoptant des mesures de vigilance ou de restriction. Sur le terrain des points de mesure font d'ores et déjà l'objet d'un suivi périodique. Plusieurs piézomètres et échelles limnimétriques sont relevés régulièrement et le SIRRA dispose également d'un réseau de volontaires qui font remonter les données pluviométriques qu'ils collectent.

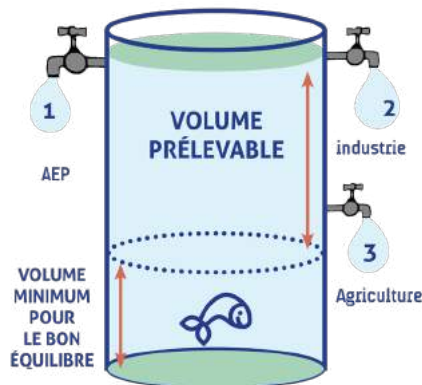


# 2

## .... MAIS AUSSI LES QUANTITÉS D'EAU PRÉLEVÉES



Le SIRRA porte deux Programmes de Gestion quantitative de la Ressource en Eau (PGRE), des outils visant à améliorer le partage de la ressource en eau, anticiper l'avenir et réduire les consommations. Le COPIL du 2 septembre 2021 sur les 4 Vallées a été l'occasion de présenter l'amélioration du bilan des prélèvements 2020 et la révision de l'arrêté-cadre sécheresse.



Sur Bièvre Liers Valloire (BLV) la commission « quantité » de la CLE s'est réunie en juin afin de partager les données disponibles relatives à la quantité de la ressource.

*Le bilan présenté fait état des niveaux des nappes et des débit des cours d'eau, globalement bas ces 5 dernières années.*

Les volumes prélevés en 2020 ont légèrement dépassé les recommandations du SAGE en raison d'un printemps très sec qui a obligé les agriculteurs à irriguer les blés, ce qui n'est pas habituel. Des actions du PGRE visant à améliorer les rendements des réseaux d'eau potable, favoriser les pratiques permettant de réaliser des économies d'eau potable, favoriser les pratiques agricoles plus économes en eau, développer l'utilisation de matériels d'irrigation plus économes en eau, ont été engagées depuis 2020.

# 3

## IDENTIFIER LES SOURCES DE POLLUTION



La nappe des alluvions de Bièvre Liers Valloire a été reconnue par le SDAGE 2016-2021 comme étant une **masse d'eau souterraine stratégique à préserver pour l'alimentation en eau potable actuelle et future**. Mais elle présente une forte perméabilité, ce qui la rend particulièrement sensible aux pressions anthropiques. Elle est ainsi vulnérable face aux pollutions.

Le lancement de l'étude sur sa qualité a permis d'amorcer l'état des lieux (collecte de données) et la définition d'un protocole de prélèvement et d'analyse pour identifier les sources de pollution de la nappe, mais aussi, d'améliorer la connaissance sur son fonctionnement.

# 4

## AGIR ET DONNER LES MOYENS D'AGIR POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ



La candidature du SIRRA à l'appel à projet de l'Agence de l'Eau pour le déploiement d'un dispositif expérimental de Paiements pour Services Environnementaux (PSE), a été retenue et validée en 2021.

## FOCUS • PSE

Déployé à l'échelle des territoires du SIRRA et du SAGE Bièvre Liers Valloire, ce programme expérimental vise à accompagner la transition agroécologique en rémunérant les agriculteurs pour leurs actions ou modes de gestion qui améliorent l'état de l'environnement et plus particulièrement de l'eau et de la biodiversité. Pour chaque exploitation agricole, le service environnemental rendu est mesuré en suivant l'évolution d'indicateurs reflétant les pratiques agricoles mises en œuvre et la gestion des structures paysagères sur l'exploitation.



Ainsi, par exemple, un agriculteur recevra une aide financière pour la création de haies parce qu'elles favorisent la présence de la faune (oiseaux, insectes...) sur ses parcelles ; l'allongement des rotations culturales car il participe, entre autres, à la réduction des traitements phytosanitaires ; la réduction d'usage d'engrais minéral ou d'herbicides ou la mise en place de couverts inter-culturels etc.

Ce programme engage 78 agriculteurs, sur 9 423 hectares, qui seront les bénéficiaires d'une enveloppe estimée à 4,8 millions d'Euros sur 5 ans (2022-2027), financés entièrement par l'Agence de



l'Eau Rhône Méditerranée. Le Département de l'Isère et les collectivités locales participeront au financement de l'animation et de la mise en œuvre du dispositif.

Dans le cadre des démarches «captages prioritaires» (programmes d'actions en faveur de la protection de l'eau potable) l'année 2021 a été marquée, sur Bièvre Isère Communauté, par la mise en place d'un partenariat avec six coopératives et négoce agricoles qui se sont engagés dans différentes actions.

« Essais agronomiques, sensibilisation sur les techniques alternatives, accompagnement individuel des exploitations. »

Ce partenariat a permis d'accélérer l'adaptation des pratiques d'une centaine d'exploitations agricoles en zone de captage prioritaire.

Au-delà des programmes et des démarches incitatives le SIRRA porte également des travaux dont l'objectif sert la qualité des eaux. C'est le cas à La Côte Saint André, par exemple, où les travaux de l'été 2021 ont permis de déconnecter les eaux du Biel du réseau unitaire (le volume collecté devenant préjudiciable au bon fonctionnement de la station d'épuration). Une autre action de ce type a été validée dont les travaux auront lieu à l'été 2022 au niveau de la Combe Combayoud à Champier.

5

## EVALUER LES DÉMARCHES PORTÉES

Une évaluation de la démarche «captages prioritaires» sur le Brachet, met en évidence la réduction des phytosanitaires et des nitrates dans la ressource en eau et la grande diversité des acteurs visés par les 43 actions réalisées sur l'aire d'alimentation du captage de 2017 à 2020. Cela aura mobilisé près de 3670 heures d'animation du SIE du Brachet et de la Chambre d'Agriculture. Mais, malgré les efforts, l'évaluation pointe un intérêt limité des agriculteurs dans la démarche, peut-être en raison de moyens financiers insuffisants pour les convaincre ou d'une stratégie d'animation pas toujours adaptée à leur contexte. Tout le monde s'accorde toutefois à dire que la démarche est utile.

« Des démarches nécessaires mais les efforts d'amélioration doivent se poursuivre. »



# PROTÉGER LE MILIEU



**SIGNATURE DU CONTRAT  
de bassin BLV Sanne**  
et ses 43 millions d'euros d'actions

## QUELQUES INFOS CLÉS

### 2 PROCESSUS DE CONCERTATION

en cours sur les zones humides  
des 4 Vallées



**175 640 €**

#### DE TRAVAUX

d'entretien sur les bassins de la  
Sévenne, la Gère, la Varèze et le  
Saluant

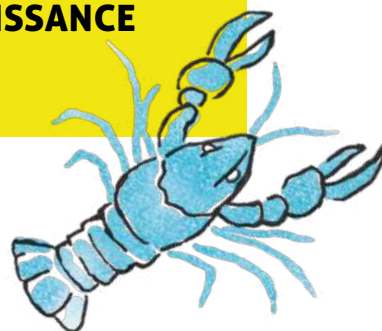
### 3 DIG DÉPOSÉES

pour des plans de gestion  
de la végétation



### 1 ÉTUDE DE CONNAISSANCE

sur la Varèze



### RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

sur St-Siméon-de-Bressieux



L'entretien de la végétation, la restauration des zones humides et des continuités écologiques participent à restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, au service de l'environnement mais aussi de la prévention des inondations.

1

## STRATÉGIE DE GESTION, ANIMATION ET GOUVERNANCE : ORGANISER LES PROCHAINES ACTIONS DE RESTAURATION

Sur le bassin versant Bièvre Liers Valloire un **Contrat de Bassin a été signé le 2 mars 2021** pour répondre aux enjeux identifiés par le SAGE. Il doit notamment permettre l'économie de près de 300 000 m<sup>3</sup> d'eau, la réhabilitation de 5 stations d'épuration prioritaires, la restauration de la continuité écologique au niveau de 13 seuils, la restauration de plus de 3 000 ml de cours d'eau et la gestion de 4 zones humides prioritaires.

« 200 actions,  
43 millions d'euros  
et 18 maîtres d'ouvrage, pour  
répondre aux enjeux  
du territoire ! »

Le bassin versant de la Varèze a fait l'objet d'une **étude de connaissance visant à définir une stratégie de gestion et un programme d'actions** pour 2022. Une visite de terrain avec les membres du COPIL et des entretiens auprès des usagers (élus, forestiers, associations environnementales, propriétaires d'étangs et d'ouvrages...) ont permis de révéler les attentes et les enjeux locaux.

**Dans le cadre du Contrat de rivière des 4 Vallées, trois plans de gestion de zones humides sont en cours de rédaction** : la zone humide de la Vésonne à Moidieu-Détourbe, le Marais de Charavoux sur





les communes d'Artas et Charantonay et la zone humide de la Combe du Mariage à Septème. Les deux derniers ont fait l'objet d'une concertation lors d'ateliers participatifs. Riverains, exploitants agricoles, usagers, partenaires, ... se sont réunis pour enrichir les résultats et proposer des mesures de gestion à mettre en place.

2

## LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE OBJET D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT INTERNE

*« Potentiel écologique  
à protéger, importance pour la  
biodiversité, réduction du risque  
inondation, patrimoine paysager  
à valoriser et à concilier  
avec les activités humaines...  
La vision des sites semble  
partagée! »*



Les bassins versants du SIRRA présentent 343 ouvrages impactant la continuité écologique (c'est-à-dire la libre circulation des espèces aquatiques et/ou du transport sédimentaire). La responsabilité de modifier ou de supprimer ces ouvrages, incombe règlementairement aux propriétaires. Le SIRRA n'a donc aucune obligation d'agir s'il n'est pas propriétaire. Le rétablissement de la continuité sédimentaire et écologique étant un enjeu majeur, **le SIRRA a défini un règlement de la continuité écologique** qui régira désormais ses modalités d'interventions opérationnelles, allant de la participation aux instances de réflexion jusqu'à la participation financière, en passant par l'assistance technique, en fonction des moyens et compétences des propriétaires de ces ouvrages (Etat, EPCI, petites ou grandes communes, propriétaires privés...).

# 3

## TRAVAUX DE RESTAURATION, DE LA CONCERTATION À L'ACTION

Si l'intérêt de la concertation est bien de co-construire des propositions sur un projet, l'aboutissement d'une telle démarche collective peut également mener à son abandon.

Les solutions envisagées pour résorber les dommages liés à l'apport massif de matériaux lors **des crues de la Pérouse (à Viriville et Thodure)** et le risque de rupture des digues agricoles, se sont heurtées à un coût trop élevé, que les enjeux ne pouvaient justifier (essentiellement à cause des volumes de matériaux à traiter « contaminés » par la renouée du Japon). **Le projet de restauration, porté en concertation a collectivement été écarté.**

La phase de **concertation pour le projet de rétablissement de la continuité écologique au droit du gué des Gargonnes, sur le torrent de la Pérouse à Viriville**, a également mené à son abandon. Le remplacement du gué par un pont a fait l'objet d'une opposition locale et les deux autres alternatives ont été refusées pour des raisons de coût ou d'efficacité. **Plus concrets et réjouissants, les travaux de restauration de la continuité écologique à saint Siméon de Bressieux sont terminés!**

Dans le cadre du Contrat vert et bleu du Grand Pilat, auquel est associé le SIRRA, **des haies ont également été plantées sur le Saluant** afin de restaurer des corridors écologiques (trames vertes) pour la faune et participer à la lutte contre le ruissellement dans les parcelles agricoles.



# FOCUS

## RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ AU GUÉ DES MOUTINIÈRES

Le Rival est un cours d'eau emblématique du bassin Bièvre Liers Valloire présentant **une faune aquatique riche et diversifiée**. Des espèces telles que la truite fario et l'écrevisse à pieds blanc y sont référencées. Pour leur permettre de remonter le cours d'eau et d'accomplir leur cycle biologique, **des travaux de restauration de la continuité écologique** ont été opérés sur la commune de Saint-Siméon-de-Bressieux au niveau du gué des Moutinières.

Constitué de buses coffrées dans une dalle béton, **cet ouvrage était infranchissable pour l'ensemble des espèces piscicoles**. Il avait été identifié comme **prioritaire par le SAGE Bièvre Liers Valloire**. Au-delà de l'aspect écologique, il présentait des risques pour le passage des véhicules en période de hautes eaux et occasionnait **l'aggravation des phénomènes d'inondation**. Les travaux entrepris fin août 2021 ont consisté au **remplacement du gué par un pont cadre**. Ce nouveau dispositif permet de **restaurer la libre circulation des espèces piscicoles sur 5,4 km** mais également de **sécuriser le passage des véhicules légers et de gros gabarits (type engins agricoles) en période de hautes eaux**. Le coût de l'opération, **financièrement soutenu par l'Agence de l'eau, la Région Auvergne Rhône Alpes et le FEDER**, s'élève à 204 643 € HT.

Près de 3 mois auront été nécessaires à la réalisation de ce chantier, que vous pourrez visualiser en suivant le lien vers **la vidéo accélérée du projet sur le site internet du SIRRA.**



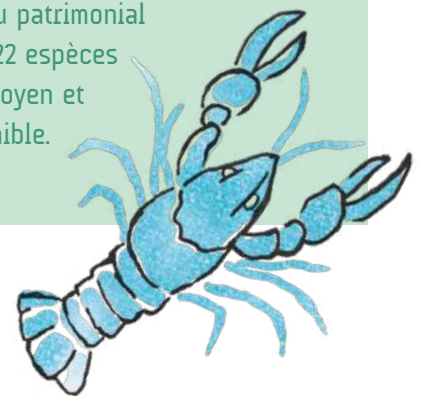
# FOCUS

## LA GESTION DE LA VÉGÉTATION DANS LE RESPECT DE LA BIODIVERSITÉ

Les plans de gestion de la végétation répondent à plusieurs objectifs :

- Maintenir les cours d'eau dans leurs profils d'équilibre
- Permettre l'écoulement naturel des eaux
- Contribuer au bon fonctionnement écologique des milieux entretenus.

Mais tout cela doit se faire dans le respect de la biodiversité et des espèces sensibles identifiées. Une étude faunistique et floristique a été menée pour identifier les espèces remarquables à protéger et ainsi adapter les interventions (adaptation des procédés, évitement des périodes de nidification ou de reproduction ...), ou encore mettre en place des mesures d'évitement ou de réduction. Une centaine d'espèces remarquables a été identifiée sur lesquelles 36 peuvent être impactées par les travaux d'entretien de la végétation des cours d'eau. Parmi ces espèces, l'écrevisse à pieds blancs présente l'enjeu patrimonial le plus fort alors que 22 espèces présentent un enjeu moyen et 13 espèces un enjeu faible.

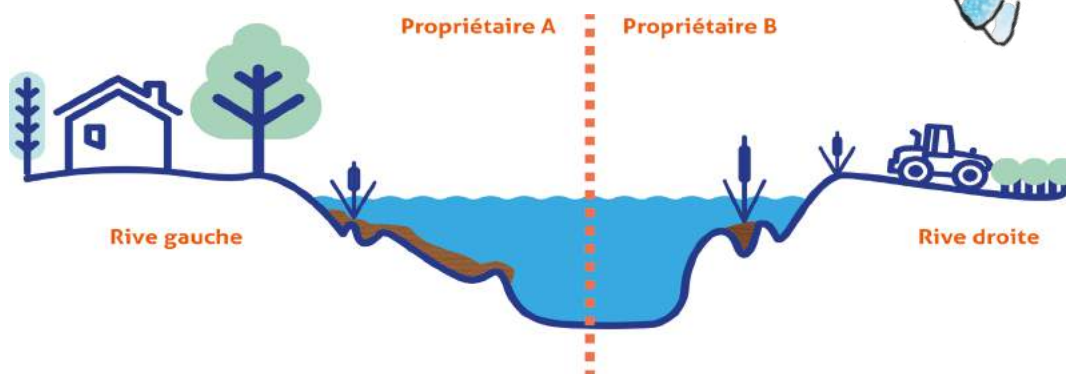


# 4

## L'ENTRETIEN DES RIVIÈRES, LE SIRRA EN SOUTIEN AUX PROPRIÉTAIRES

C'est bien le propriétaire riverain qui est responsable de l'entretien. Pourtant, lorsque les enjeux hydrauliques ou environnementaux le justifient, le SIRRA prépare des plans de gestion de la végétation; ces documents présentent des objectifs et des modalités d'entretien. Une DIG est ensuite déposée auprès des services de l'Etat.

« Une DIG (déclaration d'intérêt général) autorise à intervenir et à utiliser l'argent public sur des parcelles privées, au service du bien commun. »



Trois DIG ont été déposées en 2021 pour les bassins Bièvre Liers Valloire et la tête de bassin versant de la Galaure, de la Sanne de la Véga et de la Vesonne, et sont en cours d'instruction. Une fois à l'œuvre les plans de gestion seront valables 5 ans.

Les DIG obtenues précédemment ont permis au SIRRA d'engager des travaux d'entretien en 2021 à hauteur de 175 640€ sur les bassins de la Sevenne, la Gère, la Varèze et le Saluant.

Les travaux sur la végétation (fauche, abattage d'arbres à risque, élagage, enlèvement d'embâcles, lutte contre les espèces invasives...) menés dans ce cadre sont financés par le SIRRA, sans demande de participation de la part des propriétaires des parcelles riveraines. Ils font l'objet d'une demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Département de l'Isère sur la première année du plan de gestion.

# 5

## LES TECHNICIENS RIVIÈRES, CONSEILLERS SUR LE TERRAIN

Etablir les dossiers, planifier et suivre les interventions, mais aussi conseiller les riverains, les assister dans les démarches ou encore diffuser les bonnes pratiques, l'entretien de la végétation a été au cœur de l'action des techniciens rivières du SIRRA cette année. A titre d'exemple, le technicien du secteur a participé à une visite de terrain, à la demande de la commune d'Estrablin, pour échanger avec les exploitants agricoles, les riverains et les élus sur l'état de la rivière et les mesures à envisager. Une occasion de rappeler les rôles et responsabilités de chacun ainsi que les objectifs de la bonne gestion des cours d'eau. Réalisé sur demande des communes, un flyer visant à rappeler les devoirs du propriétaire riverain en matière d'entretien a également pu être largement diffusé via les bulletins municipaux, les sites internet et les actions de terrain des techniciens rivières.

**A SAVOIR**  
**Le lit des cours d'eau appartient aux PROPRIÉTAIRES DES DEUX RIVES**  
 «Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau, sauf prescription contraire.»  
 Article L225-2 du Code de l'Environnement

**L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU**  
 une responsabilité du propriétaire riverain

**Ce qui induit des droits, mais aussi des devoirs**  
 «Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. Il a pour objet de le maintenir dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, par élagage ou recépage de la végétation des rives.» Article L225-14 du Code de l'Environnement

**A FAIRE**  
**QUELLES SONT LES BONNES PRATIQUES ?**  
**quand intervenir ?**

**SUR LES BERGES** : l'intervention sur la végétation doit se faire en période de repos végétatif (d'octobre à mars).

**DANS LE LIT** : Les interventions dans le cours d'eau se font entre mai et septembre pour ne pas déranger la fraie des poissons. Attention : avant toute intervention, il faut prendre contact avec la DDF (Direction Départementale des Territoires) qui doit en donner l'autorisation.

**ELAGUER**  
**ABATTEUR**  
**RECEPER**  
**DEBROUSSAILLER**  
**PLANTER**

**Mais ne PAS** : dessoucher, brûler, couper à blanc, utiliser des désherbants chimiques et stocker les végétaux sur la berge

**Plus d'information ?**  
 Téléchargez le guide d'entretien de la végétation dans l'espace «documentation» du site : [www.sirra.fr](http://www.sirra.fr)  
 ou contactez le SIRRA : 04.74.59.73.08

**un devoir auquel le SIRRA peut se substituer...**  
 ... mais, seulement en cas de défaillance des propriétaires riverains, d'urgence ou d'intérêt général. Le propriétaire reste donc responsable de l'entretien courant du cours d'eau. Lorsque les enjeux hydrauliques ou environnementaux le justifient, le SIRRA prépare des plans de gestion de la végétation, présentant des objectifs et des modalités d'entretien. Une DIG (déclaration d'intérêt général) est alors établie, autorisant ainsi le Syndicat à intervenir et à utiliser l'argent public sur des parcelles privées, au service du bien commun.



# FAIRE FACE AUX INONDATIONS

## QUELQUES INFOS CLÉS



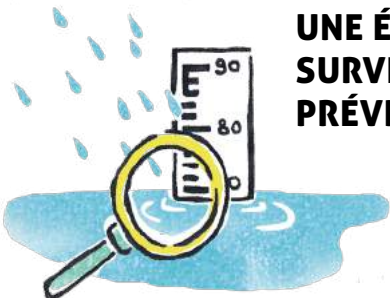
**PRES DE 40 000€**  
de travaux suite aux crues de 2021

### PAPI 4 VALLÉES ET PAPI SANNE DOLON

2 «Schémas d'aménagement hydraulique et environnemental» en cours de construction

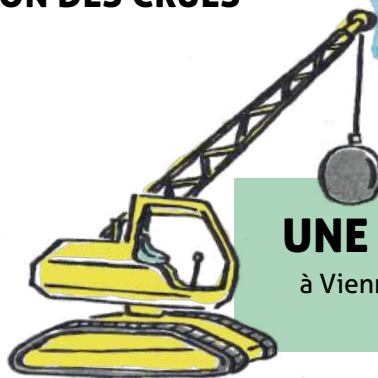


### UNE ÉTUDE DE SURVEILLANCE ET DE PRÉVISION DES CRUES



### UNE MAISON DÉMOLIE

à Vienne pour protéger ses habitants



### 5 SESSIONS DE FORMATION DES ÉLUS

pour mieux faire face à la crise



**ACHAT DE L'ANCIEN  
CAMPING DE LEVEAU  
À VIENNE**





La définition de stratégies globales à l'échelle des bassins est au cœur de la politique de prévention du risque inondation. Des programmes de travaux en émanent. Mais agir pour la prévention c'est aussi former, communiquer, surveiller, pour mieux faire face à la crise.

1

## AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DU FONCTIONNEMENT DES COURS D'EAU, DES ALÉAS ET DES ENJEUX...

Sur le territoire du SIRRA deux Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations sont à l'œuvre: **le PAPI des 4 Vallées et le PAPI Sanne Dolon.**

Etape clé de ces programmes, le Schéma global d'aménagement hydraulique et environnemental, propose des mesures de protection et de prévention et donnera lieu à un programme de travaux opérationnel.

- Sur les 4 Vallées, 2021 aura fait émerger de **nouvelles cartes de zones inondables** (sur la base de diagnostics multicritères tels que l'hydrologie, l'étude des ouvrages, le ruissellement et les débordements de cours d'eau, ...). Le travail s'est fait en concertation avec les élus qui ont pu

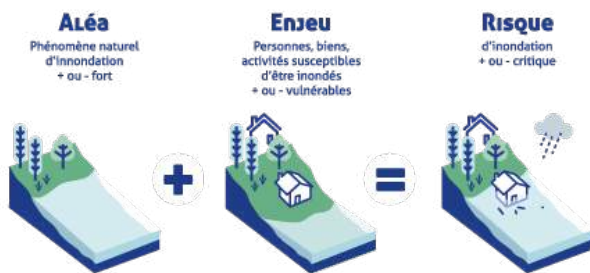
enrichir et consolider les données sur les cartes, ce qui permettra de poursuivre l'étude sur la base d'un **diagnostic partagé s'appuyant sur la connaissance locale du territoire**. En 2022 des études et ateliers de concertation permettront de localiser les enjeux majeurs.

*Le croisement de l'aléa et de l'enjeu offrira une cartographie des secteurs à protéger pour proposer des scénarios d'aménagements adaptés.*

- Sur Sanne-Dolon, **le diagnostic global de vulnérabilité du territoire et l'inventaire des enjeux**, ont été discutés avec les acteurs du territoire : coupures d'axes routiers stratégiques, risque de rupture de digues, amélioration de l'état écologique des milieux aquatiques, ouvrages bloquant les sédiments... Le schéma d'aménagement prendra en compte les enjeux prioritaires listés.



A l'instar des PAPI, un schéma d'aménagement hydraulique sera défini sur le territoire de Bièvre Liers. Le contenu de l'étude globale (prévu sur 2022/2023) a été établi cette année et un assistant à maîtrise d'ouvrage a été retenu pour suivre ce dossier. Dans un premier temps, un diagnostic complet du territoire, visant à actualiser et compléter les connaissances relatives au fonctionnement des cours d'eau et aux enjeux, sera réalisé.



## 2

### ETUDE DE SURVEILLANCE

Le territoire du SIRRA est exposé aux risques d'inondations mais ne bénéficie que d'un trop faible dispositif de surveillance et de prévision des crues. Une étude en cours doit conduire à son renforcement et permettre de mieux gérer les situations de crise.

- ▶ L'inventaire collaboratif (questionnaires auprès des gestionnaires et ateliers participatifs) des points de mesure existants et la définition des secteurs sur lesquels renforcer la surveillance, ont été réalisés en 2021.



La deuxième étape proposera différents scénarios d'instrumentation pour la surveillance et l'alerte aux crues, sur chacun des grands bassins versants étudiés (4 Vallées, Bièvre-Liers-Valloire et Varèze). Sur le bassin Dolon-Sanne, ce sujet est traité dans le cadre du Schéma d'aménagement.

## 3

### RÉPARER LES DOMMAGES LE TEMPS DES TRAVAUX POST-CRUES

#### Urgences 2021

Les 4 épisodes de crues qu'a connu le bassin versant du SIRRA en 2021, ont mobilisé les agents et nécessité un important budget pour la réalisation des travaux post-crues (détaillés ci-dessous de manière non exhaustive).

**Le 10 mai 2021** : 80 à 120 mm de pluie sont tombés en moins de 24 heures sur les secteurs des 4 Vallées et de Sanne-Varèze ; les nombreux débordements constatés ont engendré la coupure d'axes routiers et des habitations ont été inondées. Des travaux post-crise d'enlèvement d'embâcles et de nettoyage de pièges à sédiments ont été engagés. **Coût 6 000 € HT**

Le SIRRA a également validé la création d'un piège à embâcles en amont de la zone industrielle de Leveau à Vienne et la réfection de celui de Salaise-sur-Sanne pour 2022.

**Le 06 juillet 2021**: L'épisode localisé sur le bassin de la Véga a provoqué des débordements au droit du site de la micro crèche à Septème. Un chenal de crue a été réalisé avec l'appui de la commune de Septème. **Coût 6 000 € HT**

**Le 13 juillet 2021** : Les crues du bassin versant du Rival sur BLV ont permis de constater l'efficacité du bassin de rétention de la commune de Brézins. Ce dernier ayant été très sollicité, la crue l'a endommagé et des réparations pour pérenniser cet aménagement et réhabiliter ses fonctionnalités ont dû être engagées au niveau de sa rampe d'écrêtement. **Coût 15 000 € HT.**

**Le 15 août 2021**: Un orage déversant 80 mm en 45 minutes, principalement sur le Charantonge et la Vesonne, a nécessité la mise en place d'un chenal de crue sur Oytier-St-Oblas en vue de protéger le quartier du péage de Septème et la reprise du chenal et du lit moyen à Moidieu-Détourbe. **Coût 3200 € HT + 9000€ HT.**

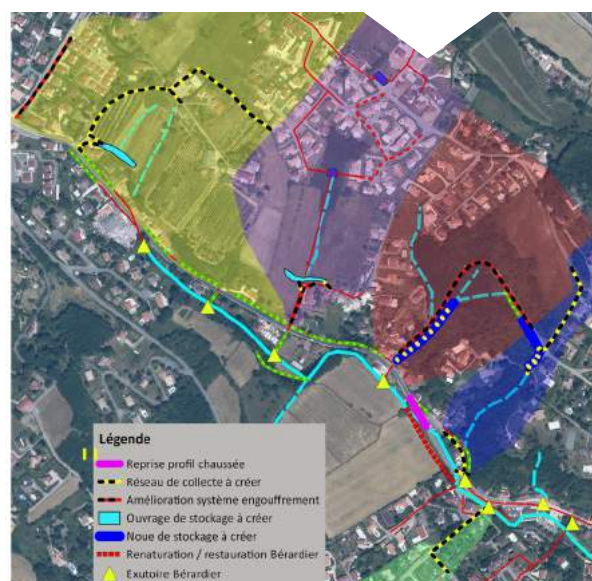


## RELIQUATS DES ANNÉES PASSÉES

**Montée St-Marcel à Vienne :** Les crues du Saint Marcel ont généré à plusieurs reprises de sérieux dégâts mais surtout une situation au risque avéré pour les habitants d'une maison isolée entre le cours d'eau et la route inondée. Des études ont évalué les possibilités de mise en sécurité de la maison mais les dépenses se sont révélées supérieures aux coûts d'acquisition, sans pour autant supprimer totalement le risque. **Le SIRRA s'est porté acquéreur en février 2021 de la maison et a organisé sa démolition** cette année grâce à une prise en charge financière intégrale par l'Etat à travers le Fonds Barnier (Fonds de prévention des risques naturels majeurs).



**Secteur Bérardier à Jardin :** Les habitations du secteur Bérardier subissent depuis longtemps d'importants dégâts liés au ruissellement lors des épisodes pluvieux. **Des ateliers de travail**, menés avec la commune et les habitants, ont fait naître **un scénario d'aménagement, validé cette année.** Ce projet, est désormais dans les mains de Vienne Condrieu Agglomération (pour l'amélioration des systèmes de collectes, la création de bassins de stockage...) et du Département de l'Isère (pour le reprofilage de la RD). Les travaux sont attendus pour 2022.





4

## MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D' ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LES RISQUES LIÉS AUX INONDATIONS

**ZI Leveau à Vienne :** La zone industrielle de Leveau est soumise à des risques d'inondation importants. Dans le cadre de l'étude sur la réduction du risque d'inondation sur cette zone, **l'acquisition de l'ancien camping en septembre 2021** a été réalisée pour limiter le risque d'embâcles en aval. Ce secteur est identifié comme espace alluvial de bon fonctionnement de la Sévenne et pourra aussi faire l'objet d'une renaturation de la rivière.

La concertation relative au **projet hydraulique et environnemental de Saint-Siméon-de-Bressieux**, inscrit dans le **Contrat des bassins BLV et Sanne et Le Contrat vert et bleu Bièvre Valloire**, s'est tenue sur 2021. **Le bilan de la démarche** a été présenté en réunion publique le 2 décembre.

## FOCUS • PROJET HYDROLIQUE ET ENVIRONNEMENTAL DE ST-SIMEON DE BRESSIEUX

Le projet, dont les objectifs sont la **réduction du risque inondation** mais aussi la **restauration des milieux naturels**, est organisé autour de 4 grands principes d'aménagement qui avaient été présentés aux riverains fin 2020. Ont suivi, **visites participatives, rencontres individuelles et ateliers thématiques**, mettant en évidence la diversité des intérêts liés aux usages, aux enjeux et aux impacts du projet. Ces rencontres ont ouvert un espace d'échanges pour permettre la **bonne compréhension du projet** d'un point de vue technique, financier et environnemental mais aussi de répondre à toutes les interrogations des participants. Les sujets abordés lors de la concertation ont été très variés, mais une contestation a été exprimée sur la question de l'ouvrage de rétention. L'opportunité du projet n'est cependant pas remise en

cause, l'objectif de protéger la commune des inondations étant partagé par tous. Les éléments ainsi collectés ont permis au SIRRA, porteur du projet, de mieux appréhender les craintes et souhaits des populations. **Ce capital alimentera la réflexion pour les prochaines étapes du projet, comme les aspects fonciers ou la localisation des ouvrages**, afin d'adapter et d'ajuster ce dernier pour concilier

au mieux les attentes de tous. Les rencontres de la concertation ont mobilisé plus de 150 participants :

- 80 personnes ont participé à la réunion publique de lancement
- 47 personnes ont participé aux visites participatives sur le terrain
- 50 personnes ont participé aux ateliers d'approfondissement
- 37 personnes ont participé à la réunion spécifique hameaux du Temple, du Vert et du Vernay
- 60 personnes ont participé à la réunion publique de clôture
- 22 contributions ont été déposées sur la carte participative en ligne.

En parallèle, 13 exploitants ont été rencontrés dans le cadre des échanges avec la Chambre d'agriculture, 70 propriétaires ont été rencontrés par la SAFER, et 17 rencontres bilatérales ont été organisées par le SIRRA avec des riverains.



Parce que la prévention des inondations ne se limite pas aux travaux, un état des lieux a été mené pour analyser les documents réglementaires existants en matière de gestion de crise et d'information préventive auprès des 23 communes du bassin versant de la Sanne et du Dolon. En parallèle, un parcours de cinq formations, animées par l'Institut des Risques Majeurs IRMa, leur a été proposé.

Des ateliers d'échanges et de travail ont permis de répondre aux obligations réglementaires en matière de gestion de crise et d'information préventive sur les risques majeurs (PCS, DICRIM, ...).

Des mises en situation seront également proposées pour mieux piloter une cellule de crise et communiquer dans l'urgence. Ce plan de formation continuera sur 2022. Sur les 4 vallées, des questionnaires ont été envoyés pour collecter les informations sur les outils opérationnels de la gestion de crise dans les communes et un diagnostic complet des outils de gestion a été réalisé. Un programme de formation sera également proposé aux 31 communes du périmètre en 2022.

« Un programme de formation à destination des communes : « Inondation, se préparer à faire face à la crise au niveau local » »



# COMMUNIQUER ET SENSIBILISER

## QUELQUES ////// INFOS CLÉS



**3 NEWSLETTERS ENVOYÉES**  
à 530 abonnés (contre 430 en 2020)

**1 nouveau panneau  
PÉDAGOGIQUE**



**UN NOUVEAU  
SITE INTERNET :**  
pour la CLE Bièvre Liers Valloire



**3 PLAQUETTES**



**1 VIDÉO  
DE TRAVAUX**



**+ DE 15 RÉUNIONS  
DE CONCERTATION**

pour faire émerger des projets concensuels



Sensibilisation aux enjeux de l'eau, diffusion des bonnes pratiques, porter à connaissance et concertation autour des projets menés sur le territoire... les outils et les actions mis en place pour informer élus et habitants du territoire sont nombreux !

1

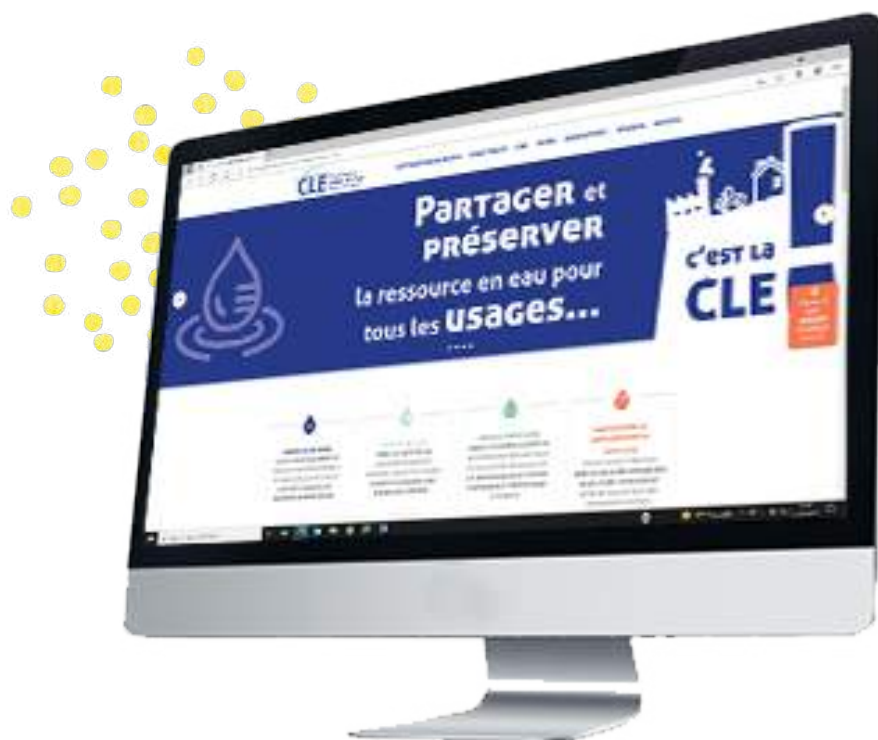
## GARANTIR LA VISIBILITÉ DES ACTIONS

Les outils d'informations, vitrines des projets, des études et des aspects institutionnels relatifs à la vie du Syndicat, ont été reconduits et animés en 2021. Le site internet a été alimenté de 30 actualités, elles-mêmes rediffusées dans la newsletter trimestrielle à laquelle sont désormais inscrits plus de 500 abonnés (contre 430 en 2020). L'objectif de ces outils est de rendre l'information accessible au plus grand nombre : aux élus et partenaires mais aussi au grand public. Le site internet de la Commission Locale de l'Eau Bièvre Liers Valloire, visant à présenter et éclairer sur les enjeux du SAGE et de ses outils (Contrat de Bassins, PGRE), a complètement été repensé et modernisé.

Il sera en ligne après une dernière validation des élus, début 2022 : [www.cle-bievre-liers-valloire.fr](http://www.cle-bievre-liers-valloire.fr). Le rôle de la CLE, mais surtout les enjeux de l'eau, sont aussi portés à la connaissance du jeune public grâce à un programme d'animations scolaires animé par des associations spécialisées, qui a débuté en septembre.

Plus focalisé sur l'information grand public cette fois, le SIRRA a renforcé sa collaboration avec les collectivités et notamment les EPCI, pour bénéficier de leurs outils de communication et assurer le relais des informations à l'échelle de nos territoires communs.

« La diffusion du flyer sur la responsabilité des propriétaires riverains dans l'entretien des cours d'eau a largement été relayée par les collectivités. »



## 2

### DES OUTILS POUR FAIRE VIVRE LES ACTIONS MENÉES

L'accompagnement des programmes d'actions et des projets a été au cœur de l'action de communication sur 2021. Dans le cadre des travaux de restauration, deux outils pédagogiques ont été créés :

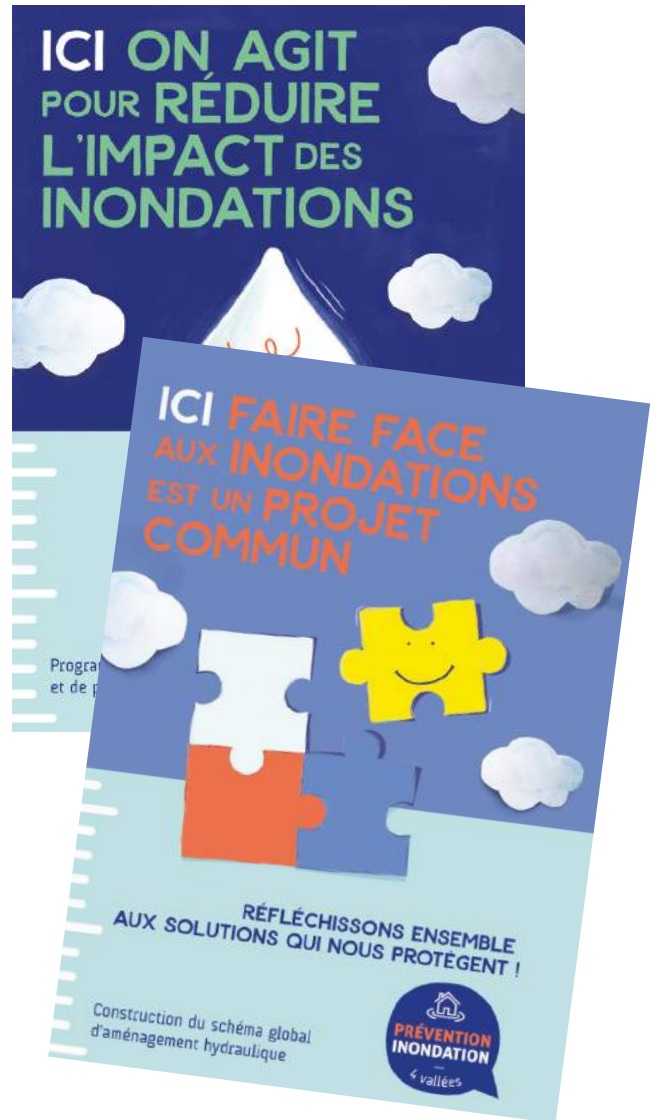
- **Un panneau, structure bois**, illustré d'une aquarelle expliquant les aménagements réalisés, a été installé aux abords de la passerelle piétonne sur la Gère à Eyzin-Pinet, pour informer les passants et sensibiliser sur les fonctionnalités naturelles des rivières.



- **Une vidéo** mise en place sur toute la durée du chantier de restauration de la continuité écologique au niveau du Gué des Moutinières à St Siméon de Bressieux, permet de visualiser, en images accélérées, la mise en place du nouveau pont cadre permettant désormais la libre circulation de la faune aquatique.

- **Deux plaquettes en lien avec les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)** à l'œuvre sur les 4 Vallées et Sanne Dolon, ont été publiées : « **ICI on agit pour réduire l'impact des inondations** », une plaquette de présentation générale des enjeux et des axes du programme, et « **ICI, faire face aux inondations est un projet commun** » qui accompagne la concertation autour de la construction du Schéma global d'aménagement.

Pour répondre aux attentes émanant du bilan de «démarche captages prioritaires» réalisé en 2021, qui mettait en évidence le besoin de renforcer la communication et de proposer des outils, une **plaquette a également été réalisée.**



## 3

### LA CONCERTATION AU SERVICE DE LA COMPRÉHENSION ET DE L'ACCEPTATION DES PROJETS

Le SIRRA porte une attention particulière à l'intégration des avis des parties prenantes et a mis en place une **méthodologie participative et collaborative** permettant de co-construire les projets en mutualisant les savoirs de chacun.



# FOCUS

## « Captages prioritaires; cap sur l'eau potable »

L'eau potable, sujet au cœur des préoccupations, a fait l'objet d'une plaquette pour aider les gestionnaires et les collectivités à communiquer sur leurs démarches. Un premier pas pour valoriser les actions, les résultats et les acteurs de l'eau ! Une analyse, portée par le SIRRA, en collaboration avec les collectivités gestionnaires, pour évaluer l'impact des programmes d'actions mis en œuvre sur les captages prioritaires, avait fait émerger les insuffisances en communication autour de la thématique. Cette plaquette, très illustrée permet de présenter de façon simple et lisible la démarche, les périmètres de protection mais aussi, les résultats mesurés depuis la mise en place des 1ers programmes en 2013 et surtout l'engagement des acteurs locaux, en mettant l'accent sur le fait que nous sommes « tous concernés pour que l'eau potable ne soit jamais menacée » ; A découvrir sur le site internet du SIRRA et à partager !



D'autres concertations ont été menées, comme les **6 réunions participatives**, à destination des élus du territoire et partenaires du SIRRA autour du **Schéma d'aménagement** (première phase d'une large concertation qui vise à établir un diagnostic complet des aléas et des enjeux en s'appuyant sur la connaissance des élus et en vue de définir des objectifs de protection) **et de l'étude surveillance dans le cadre du PAPI des 4 Vallées**. Et l'on peut encore citer les réunions avec les institutionnels et les riverains pour faire émerger des avant-projets concertés sur les projets du **Girand à Meysiez et de la Pérouse à Viriville**, ainsi que celles pour les **plans de gestion des zones humides des 4 vallées**.

**8 rendez-vous de concertation ont été donnés sur St-Siméon-de-Bressieux, mobilisant plus de 150 personnes.** Le cabinet REPUBICA a accompagné le SIRRA sur ce projet d'ampleur et les outils de concertation et de communication n'ont pas manqué pour s'assurer que le projet soit bien compris et porté par les habitants (invitations, plaquette de présentation, photomontages, cartes et supports d'animation en réunions, synthèses communicantes et vulgarisées...). Teréo, la Chambre d'agriculture, la SAFER et la Police de l'eau, ont également pris part à cette concertation qui se voulait la plus large et complète possible.

**Un bilan de cette démarche est disponible.**

*« La concertation a été soutenue sur 2021, notamment autour du projet de St-Siméon-de-Bressieux. »*

# RÉGULARISER LES OUVRAGES

## QUELQUES INFOS CLÉS



### 1 POSTE

dédié aux systèmes  
d'endiguement créé cette année



### 21 SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT

identifiés comme  
potentiellement  
régularisables  
sur 4 ans



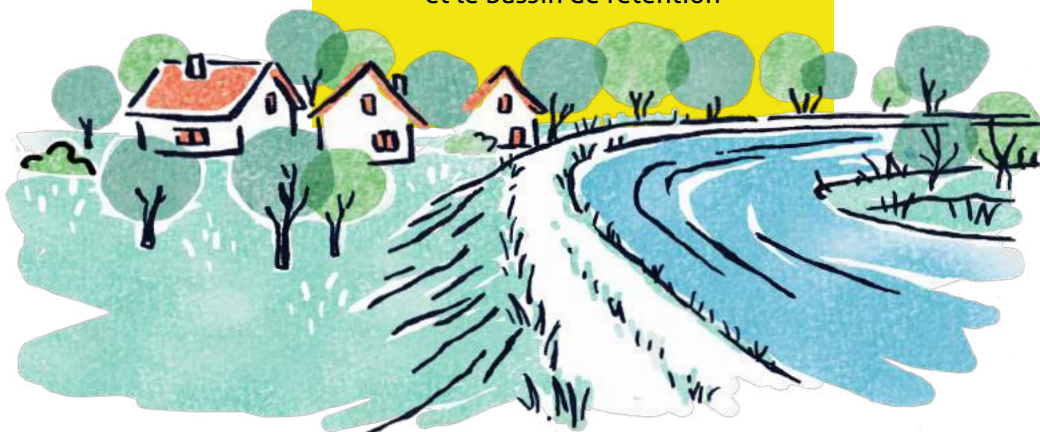
### 65 000€ DÉPENSÉS POUR LES ACQUISITIONS FONCIÈRES

liées aux systèmes d'endiguement de la Sanne

soit un ratio de **65€** par mètre linéaire  
de digues à acquérir

### L'ÉTUDE DE DANGER (EDD) FINALISÉE

sur les 4km de digue de la Sanne  
et le bassin de rétention





Le recensement, la régularisation administrative et l'entretien des systèmes d'endiguement et des aménagements hydrauliques sont de la responsabilité du SIRRA. Il s'agit même de sa seule obligation réglementaire de moyens parmi toutes ses compétences.

1

## RECENSER ET RÉGULARISER LES OUVRAGES DU BASSIN VERSANT

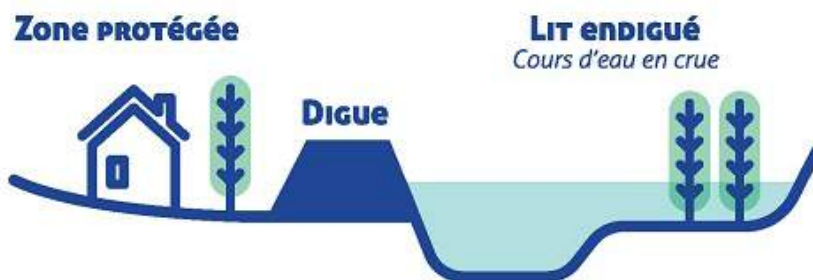
Le SIRRA étant compétent en matière de protection contre les crues, il a pour **obligation de procéder à la régularisation des systèmes d'endiguement** présents sur son territoire. C'est-à-dire que chaque système doit faire l'objet d'une **autorisation attribuée par les services de l'État après examen d'un dossier contenant notamment une étude de danger.**

Pour répondre à cette obligation, **un recensement des digues sur tous les bassins versants a été réalisé cette année.** Il s'appuie sur les études menées dans le cadre des PAPI d'intention (Sanne Dolon et 4 Vallées) et du Schéma d'aménagement hydraulique de Bièvre Liers Valloire, pour lesquels il était également nécessaire. **21 systèmes d'endiguement ont été identifiés comme potentiellement régularisables.** Un premier travail de modélisation a été réalisé dans le cadre de ces études, permettant de justifier à minima le rôle de protection de chaque ouvrage.

De 2022 à 2026, des études seront entreprises pour **améliorer la connaissance du risque sur ces systèmes d'endiguement et comprendre leurs comportements et leurs rôles dans la protection des personnes et des biens.** Des études de danger seront notamment menées.

*Un système d'endiguement se compose d'une ou plusieurs digues conçues pour défendre une zone protégée contre les inondations, jusqu'à un niveau d'événement défini.*

Une fois qu'un système d'endiguement est autorisé, le SIRRA devient responsable en cas d'incident causé par une rupture d'ouvrage, et ce jusqu'au niveau de protection de crue pour lequel il a été autorisé, et a des obligations réglementaires en termes d'entretien et de suivi des ouvrages en période de crue et hors crue. Toutes les actions menées par le SIRRA dans ce cadre doivent être répertoriées dans un registre d'ouvrage.



## 2

### DÉFINIR DES NIVEAUX DE PROTECTION ; CAS DE L'EDD DE LA SANNE

Sur la Sanne, au niveau du système d'endiguement permettant la protection de Salaise sur Sanne, une **étude de danger**, initiée en 2018 par l'ancien Syndicat, a été reprise en 2019 par le SIRRA. Le système d'endiguement de la Sanne représente 6 km de digues (dont 2km liées au bassin de la Fontanaise) construites à la fin des années 90 et un bassin d'écrêtement de 500 000 m<sup>3</sup>, la Fontanaise. Les enjeux à protéger sont variés: établissements recevant du public, habitations, entreprises... Près de 6000 personnes sont concernées par son bon fonctionnement.

**L'étude finalisée cette année**, a permis de définir des niveaux de protection, qui se révèlent d'ailleurs très hétérogènes puisqu'ils protègent d'une crue Q5 à une crue Q100 en fonction des tronçons de digues considérés. L'ambition est de les améliorer grâce aux travaux qui seront entrepris dans le cadre du PAPI Sanne Dolon.

*Une crue Q5 a une chance sur 5 de se produire tous les ans!*

Un travail est en cours avec les services de l'Etat pour apporter toutes les précisions nécessaires et conduire à la validation du dossier.

## 3

### SÉCURISER LE FONCIER SUR LA SANNE

A l'instar des projets de travaux, la régularisation des ouvrages ayant un rôle de protection contre les inondations, nécessite une maîtrise foncière des sites, étayée de manière formelle dans le dossier de régularisation administrative par divers documents.

Le SIRRA doit s'assurer de la maîtrise foncière des digues et de leurs accès à des fins de surveillance, d'entretien et de gestion en cas de crise (obligation réglementaire). Plusieurs manières de procéder sont possibles, selon la nature du propriétaire:

- Convention de mise à disposition d'ouvrage (si le propriétaire est une collectivité). Pour les systèmes d'endiguement de la Sanne, cela concerne les 2/3 du linéaire de digues.

- Achat des terrains concernés (si le propriétaire est un particulier): à l'amiable après négociation foncière fixant l'indemnisation des préjudices engendrés. Dans le cas de Salaise sur Sanne, les **acquisitions portent sur environ 1 km linéaire de digues**. Hors indemnités particulières, se sont près de **65000€ qui ont été négociés** pour mener à bien ces achats.

- En cas de refus de vendre, la réglementation prévoit une procédure de servitude, moins souhaitable et nécessitant une enquête publique.



# ÉLÉMENTS FINANCIERS



# COMPTES ADMINISTRATIF

**Le Compte Administratif 2021 fait apparaître un résultat cumulé (incluant les excédents et déficits antérieurs) de 1 370 136.81€.**

## LE FONCTIONNEMENT

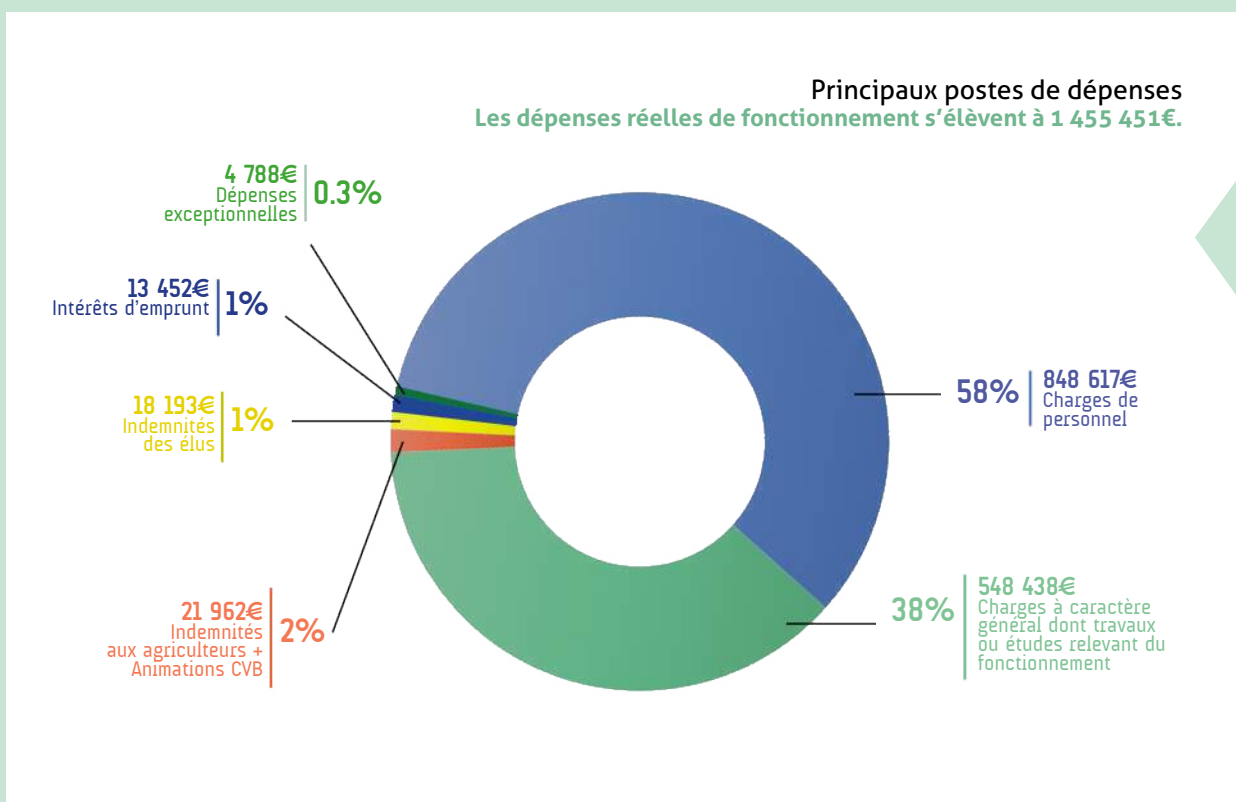
Le fonctionnement du SIRRA est financé par les contributions des EPCI et collectivités membres et le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, du Département de l'Isère et de la Drôme, de la Région Auvergne Rhône Alpes, de l'Etat et du FEADER.

Le SIRRA étant un syndicat à vocation technique réalisant essentiellement des études et travaux d'investissements, les dépenses de fonctionnement concernent essentiellement les charges de personnel et les dépenses à caractère général dont l'entretien de la ripisylve et des ouvrages.

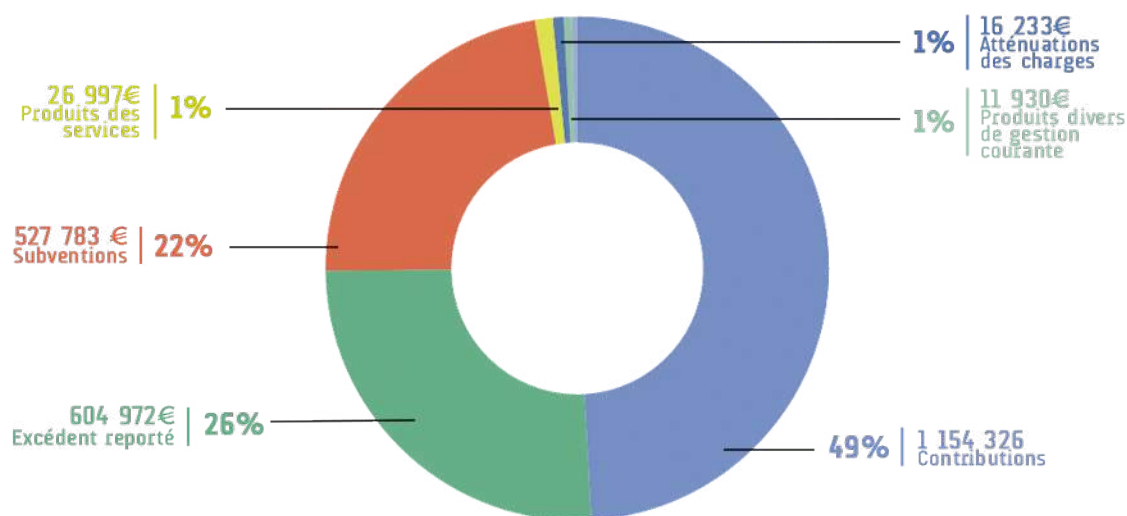
Les charges de personnel ont augmenté de 2.85% par rapport à 2020. Si l'enveloppe dédiée à l'entretien de la végétation et des ouvrages allouée est constante, les dépenses engagées pour les prestations de services et études relevant du fonctionnement ont doublé.

Le SIRRA a contracté un emprunt. L'encours au 31/12/2021 de 1.7 M€ représente une dette raisonnable puisque la capacité de désendettement est de 1.9 année si le SIRRA consacrait l'intégralité de son épargne brute.

**L'épargne brute dégagée** par la section de fonctionnement, qui mesure la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles, atteint **895 419 €** en 2021. **Le résultat propre** à l'exercice 2021, correspondant à la différence entre l'ensemble des recettes et des dépenses, s'établit à **876 866 €**.



Principaux postes de recettes  
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 350 871€.



## L'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement du SIRRA sont issues des aides financières de ses partenaires.

Les subventions attribuées par l'Agence de l'eau, le Département de l'Isère et l'Etat représentent 20% des recettes en 2021. Ce taux est proportionnellement en baisse par rapport à 2020 dans la mesure où le SIRRA a contracté un emprunt venant prendre une place importante dans les ressources d'investissement de l'année. Les travaux terminés en 2021 permettront de percevoir les soldes des aides seulement en 2022.

Le SIRRA engage un volume d'étude et maîtrise d'œuvre représentant 41% des dépenses et 33% pour les travaux. Elles sont complétées par des acquisitions foncières, préalables et indispensables

à leur mise en œuvre. Les investissements s'inscrivent dans les différents programmes d'actions portés sur chacun des sous-bassins.

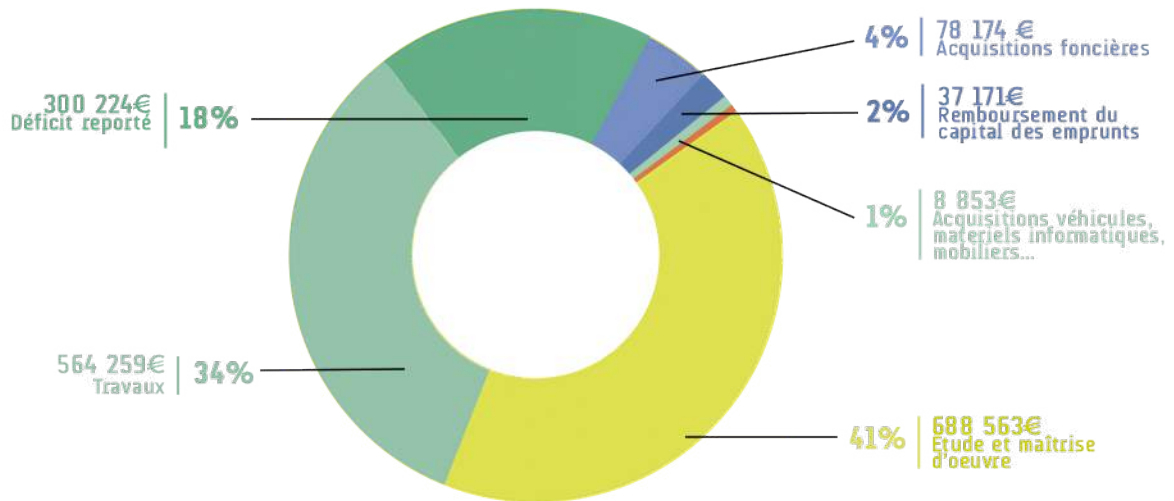
**L'épargne brute dégagée** par la section d'investissement, qui mesure la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles, **atteint 474 717€** en 2021. **Le résultat propre** à l'exercice 2021, correspondant à la différence entre l'ensemble des recettes et des dépenses, s'établit à **493 270 €**.





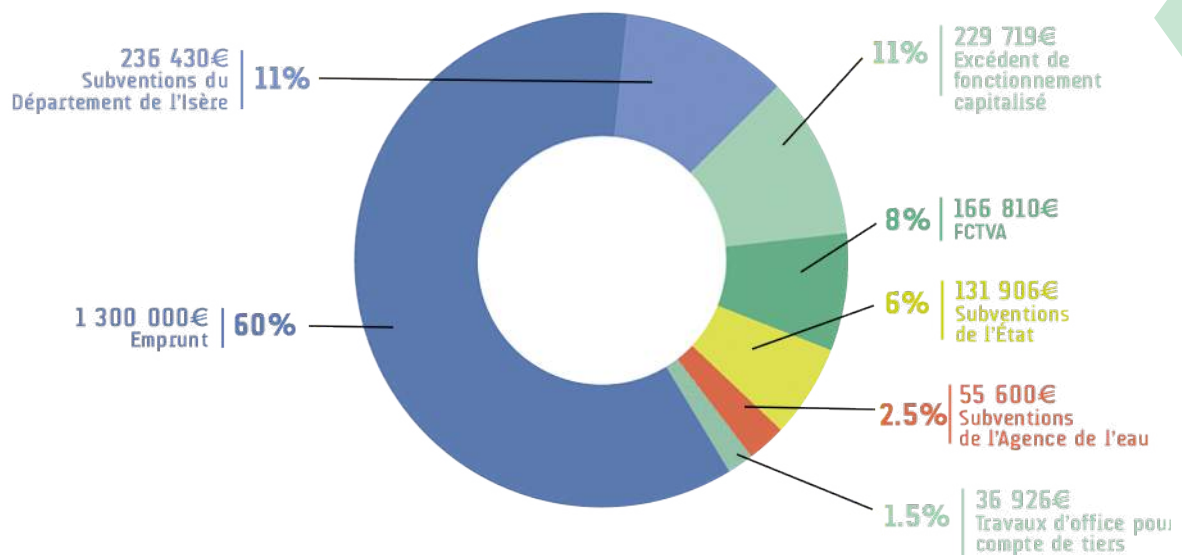
### Principaux postes de dépenses

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1 683 174€.



### Principaux postes de recettes

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 157 892 €





## LES CONTRIBUTIONS DES MEMBRES et NON MEMBRES DU SIRRA

Chaque EPCI ou collectivité membre finance les actions sur les parties des sous-bassins composant son territoire.

Ils financent également les actions relatives à la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE qui sont

également co-financées par les EPCI non membres du SIRRA mais membres de la CLE.

Pour 2021 les contributions des EPCI s'élèvent à 1 154 327€ (1139 555€ pour les membres et 14 772€ pour les non membres) et celle du Département de l'Isère à 61 517€.

SOUS-BASSINS	MEMBRES DU SIRRA						NON-MEMBRES DU SIRRA FINANCEURS DE LA CLE			TOTAL
	VCA	EBER	BIC	CCND	BE	CD38	CAPV	CCVD	CCPDA	
CLE	-	4 376€	9 068€	-	2 504€		210€	63€	4 818€	21 040€
4 VALLÉES	260 322€	-	62 644€	26 384€	-		-	-	-	349 349€
BLV	-	4 642€	116 747€	-	11 185€		-	-	-	132 574€
SV	6 294€	102 238€	-	-	-		-	-	-	108 532€
CLE / SIRRA	7 319€	7 319€	7 319€	3 137€	2 091€	3 137€	400€	120€	9 160€	40 000€
SIRRA	136 222€	136 222€	136 222€	58 381€	38 921€	58 381€				564 349€
<b>TOTAL</b>	<b>410 157€</b>	<b>254 797€</b>	<b>332 000€</b>	<b>87 901€</b>	<b>54 700€</b>	<b>61 517€</b>	<b>610€</b>	<b>183€</b>	<b>13 978€</b>	<b>1215 844€</b>

## Volumes de dépenses d'opérations Par typologie et par sous-bassins

VOLUMES DE DÉPENSES / TYPOLOGIE	SOUS-BASSINS				TOTAL
	4 Vallées	Bièvre Liers Valloire	Sage Bièvre Liers Valloire	Sanne-Varèze	
ENTRETIEN VÉGÉTATION ET OUVRAGE	36 181,60€	46 933,98€	-	81 751,50€	164 867,08€
AUTRES PRESTA- TIONS, ÉTUDES DE FONCTIONNEMENT	21 913,87€	46 248,80€	-	36 200,40€	104 363,07€
ETUDES ET MAÎTRISE D'OEUVRE	323 877,89€	235 563,26€	-	129 122,43€	688 563,58€
FONCIER	67 514,69€	10 660,00€	-	-	78 174,69€
TRAVAUX	276 786,30€	259 909,46€	-	27 564,05€	564 259,81€
<b>TOTAL</b>	<b>726 274,35€</b>	<b>599 315,50€</b>	<b>-</b>	<b>274 638,38€</b>	<b>1600 228,23€</b>

# RAPPORT annuel 2021



**Directeur de publication** : Franck POURRAT

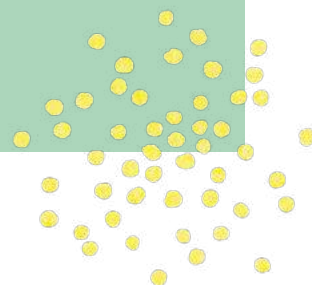
**Coordination et rédaction** : Aline BRANCHARD

**Contributeurs** : Equipe du SIRRA

**Crédits photos** : SIRRA / Stéphane CHALAYE

**Illustrations et mise en page** : Audrey COLLOMB

**Impression** : Imprimerie des Alpes à Saint  
Quentin Fallavier







**PRÉSERVER. PROTÉGER.**  
**GÉRER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU**



Syndicat isérois  
des rivières  
Rhône aval

**SIRRA**

366, rue Stéphane Hessel - ZAC des Basses Echarrières - 38440 Saint-Jean-de-Bournay  
tel : 04.74.59.73.08  
contact@sirra.fr / [www.sirra.fr](http://www.sirra.fr)

**Antenne du SIRRA-Secrétariat de la CLE**

28, rue Français – 38270 Beaurepaire  
04.74.79.86.48  
cleblv@sirra.fr / [www.cle-bievre-liers-valloire.fr](http://www.cle-bievre-liers-valloire.fr)

Les actions du SIRRA sont réalisées avec le soutien de ces principaux financeurs

